

## DÉLIBÉRATION n° 2024/051

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 février 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Robert MONZANI, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - Rue du Stade - Demande de Subventions**

Le projet d'aménagement de la rue du stade se justifie par la nécessité de sécuriser les flux des véhicules légers, des bus desservant le lycée, des poids-lourds, des piétons et des cyclistes. Cette voie, qui est départementale, est à la fois la déviation Poids Lourds en direction de Galan, mais aussi la desserte du lycée et plus au nord de la cité scolaire. Les enjeux de sécurité y sont importants.

Une place centrale sera accordée aux mobilités douces (piétons et cyclistes), car cette voie assure la desserte de quartiers d'habitation, l'accès au complexe sportif François Sarrat, la desserte d'équipements publics (à vocation loisirs et sportifs), la desserte du lycée et sa connexion à l'ensemble cantine/internat/collège situés à 700m.

La voie de circulation des véhicules proposera une largeur restreinte pour ne pas engendrer de survitesse. Elle sera néanmoins adaptée au gabarit des bus et PL.

Compte tenu des besoins et des contraintes d'espace, peu de surface sera attribuée au développement d'espaces verts. Toutefois, la valorisation du site par un massif principal est prévue.

Pour ce qui est de la partie éclairage public, la commune a adopté une charte d'éclairage public calée sur les caractéristiques préconisées par la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi, il s'agira ici de l'appliquer.

Plusieurs échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec les techniciens et élus du Conseil Départemental sur ce projet pour lequel un retour favorable a été obtenu, mais conditionné à la participation de la Région avec laquelle des pourparlers sont toujours en cours.

#### Calendrier

- Maitrise d'œuvre réalisée en interne : 2024
- Travaux : 2025

**Plan de financement**

Dépenses	en € HT	Recettes	en €	%
Terrassement	33 234,50 €	Région	291 893,57 €	33%
Voirie	326 581,50 €	Département	291 893,57 €	33%
Eaux usées	150 800,00 €	Autofinancement	300 738,83 €	34%
Eaux pluviales	146 020,55 €			
Eclairage public	69 477,98 €			
Electricité / gaz	78 000,00 €			
Aléas 10 %	80 411,45 €			
<b>TOTAL</b>	<b>884 525,98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>884 525,98 €</b>	<b>100</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE**

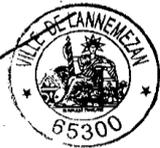
Monsieur le Maire à :

- Solliciter les cofinanceurs selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subventions

Le secrétaire,

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Affiché le 27 février 2024